

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18/02/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL et Mme SEGUIN

Absents excusés : Mr DUPONT

Secrétaire : Mr BARRAQUE

DÉLIBÉRATION N° 8 :

Convention APGL – Réfection toiture ECOLE

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la couverture du groupe scolaire.

Il propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'architecture de l'APGL de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines communes.

Le Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de faire au service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'APGL de réaliser une mission d'assistance technique et administrative pour la réfection de la toiture du groupe scolaire,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ

